

ACCUEIL hébergement en gestion libre

	bâtiment PRINCIPAL 80 lits			bâtiment ANNEXE 14 lits			bâtiment PRINCIPAL + bâtiment ANNEXE 94 lits	
	week-end complet mise à disposition dès le vendredi pour installation et préparatifs.....hébergement jusqu'au dimanche soir (soit 2 nuits)	2 nuits en dehors du week- end	nuit supplémentaire (à partir de la troisième nuit)	1 nuit ou week-end du samedi au dimanche	2 nuits ou week-end du vendredi au dimanche	nuit supplémentaire (à partir de la troisième nuit)	week-end complet mise à disposition dès le vendredi pour installation, préparatifs.... hébergement jusqu'au dimanche soir (soit 2 nuits)	nuit supplémentaire
hébergement :	pour un groupe jusqu'à 80 personnes maximum , le forfait de base est de :			pour un groupe de 14 personnes maximum			pour un groupe de 94 personnes maxi en hébergement	
basse saison novembre, décembre janvier, février	1850 € 11.60 € / nuit / pers	1700 € 10.60 € / nuit / pers	800 € 10.00 € / pers	580 € 41.40 € / nuit / pers	900 € 32.10 € / nuit / pers	250 € 17.85 € / nuit / pers	2700 € 14.30 € / nuit / pers	1150 € 12.20 € / nuit / pers
haute saison du 1 ^{er} mars au 31 octobre	2050 € 12.80 / nuit / pers	1950 € 12.20 € / nuit / pers	900 € 11.25 € / pers	600 € 42.85 € / nuit / pers	900 € 32.10 € / nuit / pers	250 € 17.85 € / nuit / pers	2850 € 15.15 € / nuit / pers	1200 € 12.75 € / nuit / pers

Taxe de séjour :

Une taxe de séjour est collectée et fixée par la Communauté de communes Gérardmer - Hautes Vosges. Son montant – révisable chaque année – est en 2024 : **0.88 euros par nuit et par personne**.

Le règlement du montant ainsi calculé est à ajouter aux frais de mise à disposition réglés à l'issue du séjour

Définition :

- mise à disposition des locaux en gestion libre,
- charges chauffage, gaz et électricité comprises dans le tarif,
- accueil du groupe par une personne de l'association, horaires à convenir
- chaque lit équipé : couverture, oreiller,
- se munir obligatoirement d'un drap-housse, d'une taie, d'un drap ou d'un sac de couchage,**
- draps et taie pourront être mis à disposition (7 €/pers.),
- **à la charge du groupe :**
remise en état des locaux : nettoyage (balayage + lavage) des chambres, couloirs, sanitaires, salle à manger, cuisine, plonge, rangement tables et chaises, vaisselle, évacuation poubelles

Conditions :

- contrat écrit de mise à disposition
- arrhes pour la réservation : 10 % du coût prévisionnel (non remboursable en cas de dédit)
- gratuité pour les enfants de moins de 3 ans
- tarif spécial à partir de 5 nuits
- virement du solde directement sur le compte de l'association à l'issue du séjour

Mise à disposition possible de la salle rez de chaussée du bâtiment annexe

(dans le cas de mise à disposition du seul bâtiment principal sur un week-end 2 nuits)

- supplément de 250 euros,

Précision :

L'association organise des séjours d'enfants et des stages de formation d'animateurs sur une partie des vacances scolaires ;
le calendrier des mises à disposition des locaux est fonction de ces périodes réservées par l'association.
Sur l'année et en principe, il n'y a aucune location simultanée des deux bâtiments pour deux groupes
Cependant sur les week-ends, la priorité étant accordée à la location du bâtiment principal, un accord des deux groupes peut permettre une location des deux bâtiments.